

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 27 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le 27 janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 20 janvier 2020

Étaient présents : Mmes-M.

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, adjoint
- DÉJOUÉ Thierry, adjoint
- GAILLAC Corinne, adjointe
- BARBAULT Hervé, adjoint
- DUPÉ Stéphan, conseiller municipal délégué
- GRISON Dominique, conseillère municipale
- CORBE Régis, conseiller municipal
- FAISANT Catherine, conseillère municipale
- GAUTIER Manuel, conseiller municipal
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- CRENN-MONNIER Pauline, conseillère municipale
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- LEBON Marcel, conseiller municipal

Étaient absents excusés :

- GUYOT Sylvie donne pouvoir à Benoît SOHIER
- DEPOIX Florence donne pouvoir à Hervé BARBAULT
- DELACROIX Sylvie donne pouvoir à Michel FRABOULET
- COLAS Pascal
- LEROY Michel

Était absent : néant

Autre personne présente:

- Mme Sandrine Fauvel, directrice générale des services

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du procès-verbal du 13 décembre 2019
3. Résultat consultation en procédure adaptée marché de travaux pour la réalisation d'une halle
4. Résultat consultation emprunt pour l'opération réaménagement du centre-bourg
5. Présentation du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement et lancement du marché de travaux en procédure adaptée
6. Devis pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'extension de la station d'épuration
7. Tarifs 2020 des services municipaux : salles municipales et équipements, garderie, cantine, photocopies et télécopies, marché et droits de place, concessions et taxes funéraires, columbarium, bibliothèque
8. Participations pour les fournitures et sorties scolaires, pour les écoles de St-Domineuc - Année 2020
9. Etude technique et de conformité d'un site pour l'installation d'un distributeur automatique de billets
10. Présentation des premières études relatives au projet de PLUi
11. Bilan 2019 des actions mutualisées sur le Pays de St Malo
12. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014
13. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
14. Questions diverses
15. Date des prochaines réunions

-----

### **1 – OBJET : Élection du secrétaire de séance**

Mme Corinne Gaillac, candidate, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

### **2 – OBJET : Validation du procès-verbal du 13 décembre 2019**

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2019 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **3 – OBJET: Résultat consultation en procédure adaptée marché de travaux pour la réalisation d'une halle**

M. Hervé Barbault, adjoint, présente les résultats de la consultation relative au MAPA travaux pour la réalisation d'une halle rue Nationale. L'ensemble du marché est estimé à 176 190.95 euros HT.

<b>Lots</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Offres montant en € HT après la phase de négociation</b>	<b>Rang de classement - décision</b>
<b>Lot 1 - Gros œuvre Estimation 22 388 euros € HT</b>	Néant	Néant	lot infructueux – Consultation relancée
<b>Lot 2 – Charpente couverture Estimation 131 802.95 € HT</b>	Groupement Daniel - Hervé Brochard	123 000	1 <sup>er</sup> /1. Offre conforme retenue
<b>Lot 3 - Electricité Estimation 22 000 € HT</b>	Jolive Elec	25 000	1 <sup>er</sup> /3. Offre conforme retenue
	Cobac	25 800	2 <sup>ème</sup> /3. Offre non retenue
	Lustrelec	32 500	3 <sup>ème</sup> /3. Offre non retenue

Des pourparlers ont lieu,

Vu la délibération n°5 du 13 décembre 2019 du conseil municipal chargeant le maire de souscrire le marché déterminé avant l'engagement de la procédure et l'autorisant à signer le marché avec les titulaires retenus, au titre de l'article L 2122-21-1 du CGCT.

Vu l'analyse des offres, M. le maire fait part qu'il a décidé de retenir le groupement des entreprises Daniel et Brochard pour le lot 2 « charpente-couverture » pour un montant de 123 000 euros HT et l'entreprise Jolive Elec pour le lot 3 « électricité » pour un montant de 25 000 euros HT. Il précise que le lot 1 « gros œuvre » est infructueux, la procédure a été relancée.

**Le Conseil Municipal, prend note des décisions d'attribution présentées ci-dessus.**

### **4 – OBJET : Résultat consultation emprunt pour l'opération réaménagement du centre-bourg**

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de contracter un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement du centre-bourg dont le montant des travaux s'élève à 1 023 945 euros HT. M. Stéphane Dupé, conseiller délégué, présente les propositions d'emprunt faites par trois organismes bancaires sollicités.

Vu les réponses, il est proposé de retenir la contractualisation d'un emprunt de 450 000 euros sur 20 ans,

Vu les différentes offres faites par les organismes bancaires, la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne avec un taux fixe de 0.81 % et un taux effectif global de 0.8257 % est la mieux disante,

Des pourparlers ont lieu,

### **Le Conseil municipal à l'unanimité (dont trois pouvoirs):**

- **accepte** l'offre de prêt « Cité gestion fixe » faite par le CMB pour un emprunt de 450 000 euros avec un amortissement sur 240 mois au taux fixe de 0.81 % et au taux effectif global de 0.8257%
- **autorise** M. le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

<b>Montant en Euros</b>	450 000 €
<b>Objet</b>	Emprunt pour le financement des travaux de réaménagement du centre-bourg
<b>Durée</b>	20 ans
<b>Taux</b>	Taux fixe de : 0.81%
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle
<b>Amortissement</b>	Amortissement linéaire, selon la formule « Cold Cité Gestion Fixe» Taux effectif global de : 0.8257%
<b>Commission d'engagement</b>	Frais de dossier : 675€
<b>Remboursement anticipé</b>	Sauf clauses particulières les conditions de remboursement anticipé sont celles définies par les conditions générales en vigueur.

- **autorise** M. le maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat du prêteur

### **5 – OBJET : Présentation du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement et lancement du marché de travaux en procédure adaptée**

M. Benoît Sohier, maire, rappelle qu'un schéma directeur du réseau d'assainissement a été réalisé afin notamment d'établir un diagnostic sur l'état du réseau. Le cabinet Idée Tech en charge de cette étude avait émis des propositions de travaux sur une partie du réseau afin d'améliorer son étanchéité et éviter l'arrivée d'eaux de pluie dans les canalisations. La commune a également missionné son délégataire, la Saur, pour réaliser des passages caméra sur l'ensemble du réseau. Au vu de ces dernières investigations, il s'avère que les travaux de réfection sont plus importants que ce qui était prévu au départ, notamment au niveau de la rue Nationale. M. le maire présente les différents secteurs concernés et les travaux envisagés.

Le marché de travaux est estimé par le maître d'œuvre, Idée Tech, à 90 509 euros HT soit 108 610.80 euros TTC.

Ce montant intègre les travaux de chemisage-gainage, de reprise de cunettes, de remplacement de regards borgnes dans les secteurs suivants : rue Nationale, rue du Chêne vert, rue du Champ des Cours, Chemin des Dames, allée des Merisiers, la Touche, le clos des Michel...Le marché de travaux comporte un seul lot.

Il ajoute que les travaux devraient commencer au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 pour une durée d'environ 15 jours.

Vu le montant prévisionnel du marché de travaux estimé par le maître d'œuvre à 90 509 HT,

Vu les crédits inscrits en section d'investissement du budget assainissement,

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de mener une consultation en procédure adaptée avec l'insertion d'une publicité dans un journal d'annonces légales et sur la plateforme dématérialisée mégalis,

Les critères de jugement des offres seront les suivants : 45% pour le prix et 55% pour la valeur technique.

Des pourparlers ont lieu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs), décide :**

- **D'autoriser** à engager la procédure de passation du marché public de travaux pour la rénovation du réseau d'assainissement, dont le montant des travaux est estimé à 90 509 euros HT, et comportant un seul lot
- **De recourir** à une consultation en procédure adaptée, par l'insertion d'un avis de publicité dans un journal d'annonces légales et sur la plateforme dématérialisée de la collectivité

**6 – OBJET : Devis pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'extension de la station d'épuration**

M. Benoit Sohier, maire, rappelle que la commune souhaite lancer des études pour envisager l'extension de la station d'épuration. La présente mission est une assistance technique et administrative sur la définition d'une solution pour assurer le traitement des eaux usées, puis sur la passation du marché en vue du choix d'un maître d'œuvre pour la réalisation du projet de station d'épuration dont le dimensionnement et l'implantation auront été retenus au cours de l'étude préalable. Après consultation auprès de deux sociétés, une seule a remis une offre, le bureau d'étude DM EAU. Leur offre s'élève à 4400 euros HT avec une phase de définition des besoins, une phase de recherche de différentes solutions d'implantation et de dimensionnement, une phase d'assistance pour le choix du prestataire pour la mission de maîtrise d'oeuvre.

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note de la décision de M. le maire de valider le devis de DM EAU comme présenté ci-dessous :**

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Observations</b>
DM EAU	4400	5280	Offre conforme retenue

## **7 - OBJET : Tarifs 2020 des services municipaux : salles municipales et équipements, garderie, cantine, photocopies et télécopies, marché et droits de place, concessions et taxes funéraires, columbarium, bibliothèque**

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente les tarifs proposés par la commission des finances pour l'année 2020.

### **1. Salles municipales et équipements**

#### **1.1. Équipements**

<b>Équipements</b>	<b>2018 en €</b>	<b>2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>
<b>Tables</b>	3.20	3.25	3.30
<b>Chaises par lot de 6 obligatoirement</b>	4.20	4.25	4.30
<b>Barnum</b>			
Location	172.55	175.15	176.90
Caution	200	200	200

<b>Salle des Sports</b>	<b>2018 en €</b>	<b>2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>
Forfait 1/2 journée	52.80	53.60	54.15
Forfait 1 journée	89.30	90.65	91.55
Caution	150	150	150

<b>Terrain de football</b>	<b>2018 en €</b>	<b>2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>
Forfait 1/2 journée	52.80	53.60	54.15
Forfait 1 journée	89.30	90.65	91.55
Supplément éclairage	41.60	42.20	42.60

#### **1.2. Salle du Canal**

<b>Salle du Canal</b>	<b>½ journée</b>		<b>Journée</b>		<b>Week-end</b>	
	<b>2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>	<b>2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>	<b>2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>
<b>St-Domineuc</b>						
Fêtes/vin d'honneur/réunion	52.55	53.10	89.60	90.50	120.55	121.75
Chauffage	26.55	26.80	36.95	37.30	52.55	53.10
<b>Salle du Canal</b>	<b>½ journée</b>		<b>Journée</b>		<b>Week-end</b>	
<b>Extérieur – Hors commune</b>	<b>2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>	<b>2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>	<b>2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>
Fêtes/réunions	79.05	79.85	151.44	152.95	183.40	185.20
Chauffage	31.80	31.80	42.25	42.30	52.55	58.10
<b>Caution pour St Domineuc et extérieur</b>	150	150	150	150	150	150
<b>Occupation à but lucratif</b>	<b>2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>				
Divers Soir	10 €	10.10				

### 1.3. Espace Le Grand Clos

Le Grand Clos		Tarifs en Euros					
		Tarif de base en €		Familles et associations de St-Domineuc		Cautions en €	Associations et écoles de St-Domineuc
		Hors commune		1 journée	1 week-end		
		1 journée	1 week-end	1 journée	1 week-end		
<b>Grande salle</b>	<b>370 m2</b>	743.20	1115.40	371.15	556.20	1 000	<p>Gratuité de toutes les salles pour les activités régulières ou réunions occasionnelles (AG, CA, bureau)</p> <p><b>Manifestations occasionnant ou pas des recettes :</b></p> <p>► <b>Pour les associations :</b> Hormis les frais de cuisine - 1 utilisation gratuite - à partir de la 2<sup>e</sup> : 50 %</p> <p>► <b>Pour les écoles :</b> Hormis les frais de cuisine - 2 utilisations gratuites</p>
<b>Salle A</b>	<b>256 m2</b>	567.85	850.85	283.95	426.15	500	
<b>Salle B</b>	<b>114 m2</b>	335.20	503.35	167.10	251	500	
<b>Salle d'activités</b>	<b>73 m2</b>	128.20	191.70	64.60	95.35	250	
<b>Salle d'activités</b>	<b>29 m2</b>	64.60	95.35	32.30	48.20	250	
<b>Hall</b>	<b>108 m2</b>	53.35	79.95	26.70	39.50	250	
<b>Gradins</b>	<b>186 places</b>	158.90	237.85	79.95	119.95		
<b>Cuisine</b>		85.10	127.10	44.10	65.60		
<b>Régie son</b>		53.30	80	26.70	39.50		
<b>Régie lumière</b>		53.30	80	26.70	39.50		
<b>Vidéo projecteur + écran</b>		64.60	95.35	31.80	48.20		

Prestations supplémentaires : Le Grand Clos	2018	2019	2020
Pénalité de nettoyage	60 € de l'heure	32 € de l'heure	60 € de l'heure
Mise en place tables et chaises	31.50 € de l'heure	32 € de l'heure	60 € de l'heure
<b>Occupation à but lucratif</b>	<b>Forfait annuel</b>	<b>Forfait annuel</b>	
	207 € pour 1 heure/semaine	210.10 € pour 1 heure/semaine	212.20 pour 1 heure/semaine
<b>Prestations supplémentaires pour toutes les salles communales</b>	<b>2018 en €</b>	<b>2019 en €</b>	<b>2020 en €</b>
Pénalité de nettoyage	60 € de l'heure	32 € de l'heure	60 € de l'heure
Mise en place tables et chaises	31.50 € de l'heure	32 € de l'heure	60 € de l'heure

### 2. Garderie

Tarifs garderie au quart d'heure et par enfant	2016-2017	2018 en €	2019 en €	2020 en €
1 enfant	0,47 €	0.48 €	0.49	<b>0.49</b>
2 enfants	0,44 €	0.45 €	0.46	<b>0.46</b>
3 enfants et plus	0,38 €	0.39 €	0.40	<b>0.40</b>
Tarif après 19 h	5,00 €	5,10 €	5.17	<b>5.22</b>

### 3. Cantine

Les tarifs des repas de la cantine pour la prochaine année scolaire 2020-2021 sont présentés ci-dessous. Il est également proposé de créer un nouveau tarif pour le personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020\*.

	Tarifs Année Scolaire 2018-2019	Tarifs Année Scolaire 2019-2020	Tarifs Année Scolaire 2020-2021
Enfants domiciliés à St-Domineuc – en maternelle	3.09	3.14	<b>3.17</b>
Enfants domiciliés à St-Domineuc – au primaire	3.25	3.30	<b>3.33</b>
Enfants non domiciliés à à St-Domineuc – en maternelle	4.09	4.14	<b>4.17</b>
Enfants non domiciliés à à St-Domineuc – au primaire	4.25	4.30	<b>4.33</b>
Accompagnement enfant en PAI -panier repas- domicilié à St-Domineuc	1.62	1.64	<b>1.65</b>
Accompagnement enfant en PAI-panier repas-non domicilié à St-Domineuc	2.13	2.16	<b>2.18</b>
Repas Adulte en-dehors du personnel communal (sans distinction du lieu de résidence)	5.88	5.97	<b>6.03</b>
Repas Adulte pour le personnel communal (sans distinction du lieu de résidence).		4.30*	<b>4.33</b>
Pénalité	2.05	2.08	<b>2.10</b>

### 4. Photocopies et télécopies

Tarifs photocopies et télécopies	2010-13	2014-16	2017 - 2018 2019 - 2020 en €
Copie A4 noir et blanc	0,40 €	0,45 €	0.50
Copie A3 noir et blanc	0,70 €	0,75 €	1
Envoi télécopies	1,50 €	1,50 €	1.55
Réception télécopies	1,30 €	1,30 €	1.35
Copie A4 couleur		0,75 €	0.80
Copie A3 couleur		1,50 €	1.55

### 5. Marché et droits de place

Tarifs marché hebdomadaire et droits de place	2018 en €	2019 en €	2020 en €
Par mètre linéaire	0.66	0.67	<b>0.68</b>
Par camion			
* jusqu'à 10 mètres linéaires (vente pizza...)	12.40	12.60	<b>12.70</b>
* 10 mètres linéaires et plus	27.20	27.60	<b>27.90</b>

### 6. Concessions et taxes funéraires

Concessions et taxes funéraires	2018 en €	2019 en €	2020 en €
Location de caveau : forfait sans durée	28.40	28.95	<b>29.25</b>
Concessions			
30 ans	229.40	232.85	<b>235.20</b>



50 ans	439.50	446.10	450.55
--------	--------	--------	--------

## 7. Columbarium

Tarifs columbarium		2018 en €	2019 en €	2020 en €
Jardin du souvenir	sans plaque	0	0	0
Dispersion des cendres	avec plaque s/stèle 30 ans	33.30	33.80	34.15
Cavurnes	15 ans	164.40	166.90	168.55
	30 ans	276	280.15	282.95
Columbarium	15 ans	658.70	668.60	675.30
	30 ans	934.80	948.80	958.30

8. Bibliothèque en réseau: rappel des tarifs applicables en 2020 arrêtés par délibération n°6 en date du 30 novembre 2018.

**Habitant des communes du réseau :**

- 10 € par adulte et par an (de date à date)
- 5 € par adulte et par an (de date à date) pour les personnes bénéficiant des minima sociaux (RSA, APA, parents isolés, minimum vieillesse), les étudiants de 18 à 25 ans, les touristes (caution de 50 €), les nouveaux habitants, arrivés il y a moins d'un an sur le territoire dans une commune adhérente au réseau
- Gratuité pour les moins de 18 ans
- Gratuité pour les bénévoles œuvrant en bibliothèque

**Habitant des communes hors réseau :**

- 15 € par personne et par an (de date à date)

**Document perdu ou détérioré ou non restitué :**

Se référer aux conditions de l'article D du règlement intérieur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)**

- **Adopte** les tarifs des salles municipales et des équipements, de la garderie, du columbarium, des concessions cimetière, des photocopies et télécopies, du marché et des droits de place, ci-dessus présentés dans les tableaux, dans les colonnes intitulées « 2020 » et de les appliquer à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au prochain vote des tarifs en 2021

- **Adopte** les tarifs pour la cantine, qui seront applicables à la prochaine rentrée scolaire 2020-2021 et précise que les tarifs repas agents communaux s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020

## **8 – OBJET : Participations pour les fournitures et sorties scolaires, pour les écoles de St-Domineuc - Année 2020**

M. Thierry Déjoué, adjoint, présente les propositions faites par la commission des finances.

Il est proposé de ne pas augmenter le montant de la participation pour les fournitures scolaires qui s'élève à 22.50€ et les sorties scolaires d'un montant de 60€, qui sont versées par enfant domicilié à St Domineuc ou dans une commune qui n'a pas d'école et inscrit au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

FOURNITURES SCOLAIRES	Nb inscrits au 01/01/17	2017	Nb inscrits au 01/01/18	2018	Nb inscrits au 01/01/19	2019	Nb inscrits au 01/01/20	2020
Par enfant		60 €*		60 €*		60 € <sup>(1)</sup>		60 € <sup>(1)</sup>
École publique	222	13 320 €	202	12 120€	195	11 700	183	10 980
École privée	159	9 540 €	167	10 020€	154	9 240	153	9 180
<b>TOTAL</b>	<b>381</b>	<b>22 860 €</b>	<b>369</b>	<b>22 140€</b>	<b>349</b>	<b>20 940</b>	<b>336</b>	<b>20 160</b>
SORTIES SCOLAIRES	Nb inscrits au 01/01/17	2017	Nb inscrits au 01/01/18	2018	Nb inscrits au 01/01/19	2019	Nb inscrits au 01/01/20	2020
Par enfant		21 €		21€		22.50€ <sup>(2)</sup>		22.50€ <sup>(2)</sup>
École publique	222	4 662 €	202	4 242	195	4 387.50	183	4 117.50
École privée	159	3 339 €	167	3 507	154	3 465	153	3 442.50
<b>TOTAL</b>	<b>381</b>	<b>8 001 €</b>	<b>369</b>	<b>7 749€</b>	<b>349</b>	<b>7 852.50</b>	<b>336</b>	<b>7 560</b>

(1) dont 11,10 euros dédiés à l'achat de manuels et/ou autres supports pédagogiques

(2) dont les activités kayak

Des pourparlers ont lieu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont trois pouvoirs)**

- **décide** de reporter ce point au prochain conseil municipal afin d'une part de demander à l'école Ste Jeanne d'Arc de détailler la commune de résidence des enfants inscrits et d'autre part afin de savoir si l'école privée sollicite une aide directement auprès de ces communes

## **9 - OBJET : Etude technique et de conformité d'un site pour l'installation d'un distributeur automatique de billets**

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, propose de faire réaliser un audit technique et de conformité d'un site, afin d'étudier la possibilité d'installer un distributeur automatique de billets par la société Brink's. Un rendez-vous sur site sera organisé puis un rapport sera remis avec d'éventuelles recommandations. Les travaux de mise en conformité pourront être confiés à la Brink's ou à toute autre société au choix. En tout état de cause la Brink's réceptionne les travaux préalablement à l'installation du DAB. A défaut de réalisation des travaux conformes aux préconisations de la Brink's, l'installation du DAB sera annulée.

Le coût de cette étude est de 490 euros HT.

Des pourparlers ont lieu,

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note de la décision de M. le maire de valider le devis de la Brink's comme présenté ci-dessous :**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
Brink's	490	588	Offre conforme retenue

## **10 - OBJET : Présentation des premières études relatives au projet de PLUi**

M. Benoît Sohier, maire, présente les premiers travaux du projet du Plan local d'urbanisme intercommunal. Le projet de développement dessine l'évolution souhaitable à 20 ans.

### **Extrait :**

Les principaux éléments du diagnostic :

- un territoire d'interfaces favorables - une optimisation du temps qui spécialise l'espace
- un territoire romantique : prendre le temps

Les grandes orientations du projet :

- un territoire rural attractif, organisé et solidaire – un territoire de qualité – un territoire équilibré

Focus sur certains objectifs :

- répartir de manière adaptée et réaliste la croissance démographique entre les communes : scénario 1 : au fil de l'eau (3423 hab pour St Domineuc en 2035) - scénario 2 : 1.4% par an pour toutes les communes (3275 hab pour St Domineuc en 2035) - scénario 3 : répartition modulée selon l'armature territoriale et les tendances passées (3400 hab pour St Domineuc en 2035).
- porter une définition commune des entités bâties du territoire ».
- prioriser l'enveloppe urbaine des agglomérations avant de penser à leur extension, en fonction des capacités réelles des communes.

**Le conseil municipal prend note des informations données au sujet des premières orientations relatives à l'élaboration du PLUi.**

## **11 – OBJET : Bilan 2019 des actions mutualisées sur le Pays de St Malo**

M. Benoît Sohier, maire, présente le bilan des actions mutualisées sur le Pays de St Malo de l'année 2019. Le Pays de St Malo regroupe 4 communautés de communes : St Malo agglomération, Bretagne Romantique, Côte d'Emeraude, pays de Dol et Baie du Mont St Michel. Le pays de St Malo est un outil de collaboration entre les 4 communautés du pays de St Malo autour d'un projet de développement commun. La population est de 170 265 habitants dont 78 392 ménages.

Le PETR (pôle d'équilibre territorial rural) est un syndicat mixte, piloté par un comité de 30 délégués et un bureau de 12 membres. Budget de plus d'1M€ alimenté par 425 662 euros de contributions des communautés. Il dispose d'une dizaine d'agents. Il y a aussi le CODESEN, et le service SIG. Les actions sont dans les domaines suivants : aménagement du territoire avec le schéma de cohérence territoriale, l'aménagement de la Baie du Mont St Michel, l'aménagement numérique, la contractualisation.

Mission de conseil en énergie-Rénov'habitat Bretagne, le développement des mobilités durables, la prévention et la promotion de la santé, le système d'information géographique.

**Le conseil municipal prend note des informations données concernant les actions mutualisées sur le Pays de St Malo de l'année 2019.**

**12 – OBJET : Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros : délibération n° 15 du 18 septembre 2014**

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous :**

► **Devis pour la mise en place d'un branchement eau potable au 18 rue nationale-parcelle 115.**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
SAUR	1907.99	2289.60	Offre conforme retenue

► **Devis pour le déplacement du panneau lumineux rue Nationale**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
Bouygues	1745€	2094€	Offre conforme retenue

► **Devis pour la réalisation de 17 passages piétonniers en agglomération**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
SMR	1513€	1815.60€	Offre conforme retenue

► **Devis pour réparation du boîtier de contrôle sur la chaudière de l'école maternelle**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
Engie Cofely	1076.91€	1292.29€	Offre conforme retenue

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.  
-----

Le maire, Benoît SOHIER